



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le : **24 NOV. 2023**

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-107** **Conseil municipal du 20 novembre 2023**

**Le Lundi Vingt Novembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absente :** Carine MATHIEU

**Excusé(s) :** Christine RAMIREZ, Johanna HALLER, Nicolas RAYMOND, Nabil ZEROUAL.

**Pouvoirs :** Christine RAMIREZ à Laure CADOREL, Johanna HALLER à Fanny LE JALLE, Nabil ZEROUAL à Sarah ROUSSEAU et Nicolas RAYMOND à Olivier BINET.

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme Laure CADOREL et M. Olivier BINET.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34  
Date de la convocation : 14 novembre 2023  
Date de la publication : 24 novembre 2023

### **2023-107 FINANCES – RAPPORT DE PRESENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE**

**Rapporteur : Rémy ORHON**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code des juridictions financières, et notamment l'article L. 243-9 ;

**VU** la délibération n° 0141-2022 du 12 décembre 2022 prenant acte du rapport d'observations budgétaire et sa réponse portant sur les exercices 2017 et suivants ;

**VU** le rapport de présentation des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire, annexé à la présente délibération ;

**VU** l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 9 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2017 et suivants, avec une instruction menée de janvier à mai 2022, ayant donné lieu à un rapport présenté à l'assemblée délibérante le 12 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport annexé comporte 6 recommandations ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'établir dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, un rapport des actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ;

**CONSIDÉRANT** en synthèse, le niveau d'avancement des actions entreprises :

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

**PREND ACTE** de la présentation des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire, dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2017 et suivants ;

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier de notifier la présente délibération à la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Laure CADOREL

Olivier BINET

